



# Systeme de points Swipoints

Récompensez vos collaborateurs avec des Swipoints.

## Avantages flexibles

Les Swipoints vous permettent de gratifier vos employés de façon personnalisée, simple et flexible. Les Swipoints sont des bons digitaux à faire valoir sur la plateforme Swibeco exclusivement. Par exemple en les utilisant pour acquérir des produits de marque ou des bons d'achat à prix réduits d'une multitude d'enseignes.

Jamais l'attribution de cadeaux à vos employés n'a été aussi facile! Achetez des Swipoints à tout moment et distribuez-les à un employé, l'ensemble de vos employés ou des groupes d'employés en seulement quelques secondes via le menu administrateur de votre plateforme. Vos collaborateurs pourront dépenser leurs Swipoints comme bon leur semble sur la plateforme selon leur besoins et intérêts.

Les Swipoints sont totalement exempts d'impôts à hauteur de CHF 500.- par employé et par événement. Vous offrez donc du réel pouvoir d'achat net à vos employés!

La valeur ajoutée du système de points réside dans leur utilisation flexible et individuelle. Chaque collaborateur décide ce qu'il veut s'offrir avec les montants reçus, selon ses besoins et envies. C'est le principe des "flexible benefits" de Swibeco!

## Est-ce que les Swipoints sont-ils des cadeaux?

Lorsqu'un employeur offre des Swipoints à ses employés, ces derniers sont considérés comme des cadeaux en nature, à condition que les Swipoints soient offerts pour un « événement de cadeau usuel ». Un « événement de cadeau usuel » peut être défini par un événement où il est communément admis qu'un employeur puisse offrir un cadeau aux collaborateurs. On peut citer par exemple: anniversaire, Noël, réussite d'examen professionnel, mariage, naissance, etc (liste est non exhaustive).

## Cadre juridique applicable

A ce moment intervient la question de savoir si ces cadeaux sont soumis (1) aux assurances sociales (employeur et employés) et (2) à l'impôt sur le revenu (employé).

1) Assurances sociales: selon la « Directive sur le salaire déterminant dans l'AVS, AI et APG » de l'Office fédéral des assurances sociales (ci-après la « Directive ») aux chiffres 2156, 2157 et 2158 la situation est réglée comme suit:

a. Événements récurrents (2158): l'employeur peut offrir des cadeaux en nature pour un montant total de CHF 500.- par employé et par an. Il s'agit ici d'événements récurrents tels qu'anniversaire ou Noël. L'employeur peut donc cumuler plusieurs événements, mais pour un montant cumulé maximum de CHF 500.- par employé et par an.

b. Événements non-récurrents (2156 et 2157): En plus des cadeaux cités ci-dessus, l'employeur peut offrir des cadeaux pour des événements non récurrents, tels que fiançailles, mariage, naissance ou réussite d'examens professionnels à concurrence de CHF 500.- par employé et par événement.

2) Impôt sur le revenu: la situation quant à l'impôt sur le revenu est réglée par le « Guide de l'établissement du certificat de salaire et de l'attestation des rentes » de l'Administration fédérale des contributions (ci-après « le Guide »). Au chiffre III, article 72, 3ème tiret, on peut lire que les prestations suivantes ne sont pas à déclarer sur le certificat de salaire: « les cadeaux de Noël, d'anniversaire ou autres cadeaux usuels d'une valeur inférieure ou égale à CHF 500.- par occasion. Si la valeur du cadeau est supérieure à ce montant, déclarez sa valeur totale ».

En résumé, les règles de la Directive étant plus restrictives que celles du Guide, nous recommandons de se conformer à ce qui est explicité au point 1 ci-dessus. Par ailleurs, il va de soi que si l'employeur offre des Swipoints pour des événements autres que ceux cités ci-dessus, ces montants devront être soumis aux assurances sociales et rajoutés au certificat de salaire.

Pour toutes questions complémentaires, l'employeur devra s'adresser à sa fiduciaire ou expert fiscal. Swibeco n'est pas responsable de la déclaration des Swipoints aux assurances sociales ou sur le certificat de salaire des collaborateurs.

## Commander des Swipoints

Pour commander des Swipoints, merci de nous envoyer un e-mail à [accounting@swibeco.ch](mailto:accounting@swibeco.ch) avec les informations suivantes:

- Le nombre de Swipoints désirés
- Nom, prénom et adresse de facturation
- E-mail de contact pour l'envoi de la facture

Une fois les Swipoints commandés, vous recevrez une facture par e-mail. Les Swipoints seront crédités sur le compte de votre entreprise à réception du paiement.

## Distribuer des Swipoints

Il existe deux possibilités pour offrir des Swipoints sur la plateforme: distribution manuelle ou distribution automatique via des règles d'allocation.

### 1. Distribution manuelle

Sous «**Offrir des Swipoints à vos employés**», sélectionnez un employé (ou un groupe d'employés), définissez le montant, la raison et la date de distribution puis rédigez le message d'accompagnement. Suivez simplement les différentes étapes du formulaire. A noter que pour effectuer des distributions de points à un groupe d'employés, il vous faudra au préalable créer le groupe via l'onglet «Employés» du menu administrateur.

## 2. Distribution automatique via des règles d'allocation

Il existe quatre règles d'allocation possibles pour la distribution automatique de points: cadeau de bienvenue, Anniversaire, Jubilaire ou date spécifique.

Sous «**Offrir des Swipoints automatiquement**», choisissez formulaire de distribution souhaité et cliquez sur «**Modifier**» (accompagné du pictogramme de stylo, situé en haut à droite de chaque case). Suivez simplement les différentes étapes du formulaire. Pour chaque règle, vous pouvez définir le montant, la période de distribution (début/fin) et rédiger le message d'accompagnement pour vos employés.

A noter que pour pouvoir définir des règles d'allocation pour les anniversaires et les jubilaires, vous devez impérativement avoir préalablement renseignés les dates d'anniversaire et/ou dates d'entrées en fonction de tous vos employés.

### Historique des transactions

Consultez à tout moment l'historique de vos achats et attributions de Swipoints sous «**Achats**» et «**Attributions**».



#### **Encore des questions?**

N'hésitez pas à nous contacter par  
téléphone au 041 360 43 43 ou par e-mail [axa@swibeco.ch](mailto:axa@swibeco.ch)